

L'an deux mil dix-sept, le 10 avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 4 avril, se sont réunis en mairie d'ANTOINGT, sous la Présidence de Mme Chantal ROUSSEL, Maire.

10 avril 2017

Conseillers présents : ROUSSEL Chantal, GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, FIGUEIREDO Analio, CANO Tony, ESCLATINE Lydia, Nicolas BIERI, TERRANOVA Philippe.

Conseillers absents : PIROUX Cyril, SOUILLER Guy (pouvoir à ROUSSEL Chantal),

Secrétaire de séance : Lydia ESCLATINE.

6 - Personnel – Actualisation du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du PPCR au 01/01/17

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité ou de l'établissement à la date du 1^{er} janvier 2017 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité ou la majorité :

- adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1^{er} janvier 2017 :

Emploi (définir le poste)	Cadres d'emplois et grades : ancienne dénomination jusqu'au 31/12/16	Cadres d'emplois et grades : nouvelle dénomination au 01/01/17	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emplois des secrétaires de mairie			
- poste de secrétaire de mairie	- secrétaire de mairie	- secrétaire de mairie	1 poste à 20h00
Cadre d'emplois des adjoints administratifs			
- gérante agence postale et agent périscolaire	- adjoint administratif contractuel indiciaire	- adjoint administratif contractuel indiciaire	1 poste à 19h25
Cadre d'emplois des adjoints techniques			
- agent technique polyvalent (voirie, espaces verts...)	- adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	- adjoint technique territorial	1 poste à 20h00
- agent technique polyvalent (entretien locaux et agent périscolaire...)	- adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	- adjoint technique territorial	1 poste à 34h00
Cadre d'emplois des adjoints d'animation			
-agent en charge de l'accompagnement scolaire et périscolaire	- adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	- adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 31h00

- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Chantal ROUSSEL



C. Roussel